

BREXIT : EXISTE-T-IL ENCORE UN ESPOIR ?

La période de transition du Brexit prend fin le 31 décembre 2020. Elle doit définir les paramètres de la future relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne (UE), et d'abord en matière commerciale. Les négociations sur cette future relation ne sont néanmoins toujours pas achevées. Une série de désaccords subsistent sur des sujets importants.

La concurrence équitable

Le Royaume-Uni veut devenir un État tiers comme un autre mais, en même temps, revendique un accès privilégié au marché intérieur européen. Dans cette optique, il réclame un accord sur le modèle du CETA conclu entre l'UE et le Canada, mais avec plus de privilèges à la clé, notamment sans droit de douane et quotas et sans alignement réglementaire ambitieux à travers des normes sanitaires, fiscales, environnementales et sociales harmonisées. L'UE refuse actuellement cette solution compte tenu des délais extrêmement limités mais aussi en raison du risque de dumping élevé étant donné la proximité du Royaume-Uni avec le bloc européen et l'imbrication de leurs économies.

La pêche

Le Royaume-Uni entend reprendre le contrôle de ses eaux territoriales (qui incluent la Manche, la mer Celtique, la mer du Nord et la mer d'Irlande) à partir de janvier 2021. Dans la mise en œuvre de cet objectif, elle veut limiter l'accès des pêcheurs de l'UE aux eaux britanniques, très poissonneuses. Or, l'UE espérait pouvoir y maintenir l'accès de ses pêcheurs, ainsi que les quotas actuels.

La pêche représente seulement 0,1% du PIB britannique. Toutefois, les pêcheurs ont ardemment soutenu le Brexit, notamment parce que la politique commune de la pêche pratiquée dans l'UE, par souci de préservation des stocks de poissons à long terme, limite la pêche britannique dans les eaux britanniques. Pour l'UE, même si la pêche représente aussi une part infime de son PIB, 40% des poissons par les entreprises de l'UE sont pêchés dans les eaux britanniques. Beaucoup de pêcheurs européens ont donc leurs habitudes dans ces eaux-là et la question est particulièrement sensible dans des États membres comme la France, les Pays-Bas, l'Irlande, le Danemark et la Belgique.

Le Royaume-Uni, qui a récemment conclu un accord avec la Norvège prévoyant un accès des deux pays à leur zone de pêche respective ainsi que la fixation de quotas à renégocier chaque année, plaide pour la conclusion d'un accord du même genre avec l'UE. Cette dernière refuse catégoriquement jusqu'à présent. La pêche reste donc un point de crispation énorme.

Le règlement des différends

Le Royaume-Uni entend exclure toute implication de la Cour de Justice de l'UE dans l'interprétation du futur accord commercial, par principe puisqu'un vote populaire a décidé de sortir de l'Union européenne. De plus, cela réduirait sa souveraineté normative. L'UE souhaite au contraire que les décisions de la Cour de Justice s'imposent aussi au Royaume-Uni.

Depuis, le Royaume-Uni a proposé la création d'une autorité indépendante habilitée à préserver les échanges sur une base équitable mais sans plus de précisions.

Les aides d'État

Le Royaume-Uni entend déterminer son propre régime juridique des aides d'État, notamment parce qu'il existe des projets de transformer le pays en champion des technologies innovantes

et compétitives. Pour réaliser un tel objectif, des financements aux entreprises les plus à la pointe semblent nécessaires. Sur cette question, quelques progrès ont néanmoins été engrangés. L'UE semble avoir assoupli sa position en acceptant d'accorder un degré de divergence tout en s'assurant qu'il y ait moyen de sanctionner, ou à défaut de compenser, un risque éventuel de distorsion.

Le projet de loi britannique sur le marché intérieur

Ce projet de loi vise notamment à autoriser le gouvernement britannique à réglementer unilatéralement le commerce vers l'Irlande du Nord. Or, il constituerait clairement une violation du protocole nord-irlandais annexé à l'accord de retrait conclu en 2019 entre le Royaume-Uni et l'UE, qui prévoit une gouvernance conjointe avec l'UE. Le protocole a en effet établi un contrôle des autorités européennes sur la manière dont les inspections douanières interviendront entre l'Irlande du Nord et le reste du Royaume-Uni.

Ces dispositions du protocole nord irlandais sont remises en cause par le projet de loi britannique sur le marché intérieur. Cela a provoqué un affrontement sur le respect du droit international, non seulement entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, mais aussi à l'intérieur du Royaume-Uni (le projet n'a d'ailleurs pas encore été adopté par les deux chambres du Parlement). La Commission a ouvert une procédure contre le Royaume-Uni en application des dispositions de l'accord de retrait sur le règlement des différends.

Autre question

La problématique des services financiers ne suscite plus trop de débats. Des moyens de collaboration entre la City et les places financières européennes semblent se mettre progressivement en place et pourraient permettre de surmonter les obstacles du Brexit à moyen terme.

Conclusion

Un accord sur la future relation entre le Royaume-Uni et l'UE peut-il encore être conclu et entrer en vigueur d'ici 2021 ? C'est difficile à dire, dans un contexte toujours plus contraint dû à la pandémie COVID. Une pointe d'optimisme porte à observer que les pourparlers continuent, malgré la date limite du 15 octobre 2020 qui avait été fixée par B. Johnson pour les arrêter. Le temps presse néanmoins, au vu d'un certain nombre d'obligations procédurales à respecter. Côté britannique, il faudra légiférer pour transposer l'accord conclu dans son droit national. Côté européen, cela sera beaucoup plus long. Les colégislateurs européens devront donner leur accord, ce qui peut prendre du temps. Ensuite, le texte devra être ratifié par tous les États membres conformément à ce que prévoit leur Constitution respective. Il ne faut pas omettre non plus de possibles recours devant la Cour de Justice de l'UE. Les négociations peuvent compte tenu de ces contraintes procédurales encore se poursuivre jusque mi-novembre 2020. Après, si on est toujours dans l'impasse, il faudra faire preuve de créativité mais aussi que Boris Johnson accepte des prolongations.